

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Sobesky première adjointe pour le Maire empêché Monsieur Julien CORBIÈRE.

Présents : M Julien CORBIÈRE, M Ludovic LEROY Mme Irène SOBESKY M Pierre HÉLIE, Mme Ophélie MARTEL, Mme Chantal JOURDAN, M Fabrice ANDRÉ, M Gérard FOURRÉ, M Claude SEGERS, Mme Michèle BUREL, M Jean-Pierre ANJOU, Mme Hélène CORBIÈRE, Mme Cécile PRÉVERT, Mme Anne-Claire GUILLOT,

Absents excusés : M Dominique MAZZAROLO

a été désigné secrétaire : Cécile PREVERT

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Site internet de la Commune
- Bénévoles

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du 17 mai 2021
- Tiers lieu
- Rénovation école
- Modification du PLU
- Subvention aux associations
- Leg de madame Masseron
- Convention Médiathèques du Domfrontais
- Projet de Méthanisation collective
- Organisation des élections départementales et régionales

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 mars 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 17 mai 2021.

Le procès-verbal du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

2- TIERS LIEU (2021-27)

Madame l'Adjointe rappelle au Conseil Municipal les différentes réunions de réflexion sur la création d'un tiers lieu dans les locaux de l'ancienne mairie sis 9 rue du Colonel Lefèvre.

Madame l'Adjointe propose au Conseil Municipal de solliciter la réalisation d'une étude de faisabilité pour la transformation du bâtiment sis 9 rue du Colonel Lefèvre en tiers lieu ainsi que la rénovation des sanitaires publics et de l'espace à l'arrière de cette bâtisse.

Madame l'Adjointe présente la proposition d'honoraires de « Atelier JSA » et informe que cette étude de faisabilité coutera à la collectivité une somme de 4 050.00€ HT soit 4 860.00€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- Accepte d'effectuer une étude de faisabilité
- Approuve la proposition d'honoraire
- Charge Monsieur le Maire ou son adjoint d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à cette étude.

3- **RENOVATION ECOLE (2021-28)**

Madame l'Adjointe rappelle au Conseil Municipal les différentes réunions de réflexion sur la rénovation de l'école.

Madame l'Adjointe propose au Conseil Municipal de solliciter la réalisation d'une étude de faisabilité pour la rénovation de l'école, plus particulièrement l'école maternelle qui est plus ancienne et présente davantage de défauts d'isolation, d'inconforts et de dysfonctionnements en s'appuyant en partie sur le pré bilan énergétique réalisé par le TE61.

Madame l'Adjointe présente la proposition d'honoraires de « Atelier JSA » et informe que cette étude de faisabilité coutera à la collectivité une somme de 7 000.00€ HT soit 8 400.00€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité Accepte d'effectuer une étude de faisabilité

- Approuve la proposition d'honoraire
- Charge Monsieur le Maire ou son adjoint d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à cette étude.

4- **MODIFICATION DU PLU (2021-29)**

Madame l'Adjointe rappelle au Conseil Municipal les différents projets de particuliers reçus en mairie.

Madame l'Adjointe explique que pour ces projets aboutissent, il est nécessaire de modifier le PLU.

Madame l'Adjointe présente le devis de l'Agence Gilson et associés sas et informe que le montant du devis s'élève à 15 655.00€ HT soit 15186.00€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité Accepte d'effectuer des modifications au PLU

- Approuve la proposition de devis
- Charge Monsieur le Maire ou son adjoint d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à cette étude.

ARRIVEE DE MONSIEUR CORBIERE

5- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2021-30)**

Madame l'Adjointe propose à l'assemblée le vote des subventions 2021 pour les associations ayant déposé une demande retenue par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

	Demande 2021	Décision 2020	Montant accordé 2021
USCD	Pas de demande	1000€ en 2020	500€
Comité d'Animation	2 000€	2000€ en 2020	1000€
Association Humanitaire	Pas de demande	200€ en 2020	100€
Les Cheveux Blancs	200€	160€ en 2020	80€
APE Champsecret	200€	200€ en 2020	100€
UNC	200€	180€ en 2020	90€
ADMR	80€	80€ en 2020	80€
Secours Catholique	80€	80€ en 2020	80€
TOTAL			2030€

6- **LEG DE MADAME MASSERON A LA COMMUNE ET A L'EGLISE DE CHAMPSECRET (2021-31)**

Madame l'Adjointe informe qu'à la suite d'une assignation par les frères, neveux et nièces n'ayant pas été mentionnés dans les legs, ceux-ci contestent le testament de Madame Masseron, qu'une délibération du 2 juin 2020 (2020-04) mandate Maître Desdoits afin de défendre les intérêts de la commune.

Vu les résultats d'expertise du testament, et sur les conseils de Maître Desdoits, il convient de renoncer aux legs de Madame Masseron en faveur de la Commune et de l'Eglise de Champsecret.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer aux legs de Madame Masseron en faveur de la Commune et de l'église.

7- **CONVENTION MEDIATHEQUES DU DOMFRONTAIS (2021-32)**

Madame l'Adjointe informe que la convention avec les Médiathèques du Domfrontais arrive à terme et qu'il y a lieu de la renouveler dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité

- D'Autoriser monsieur le maire ou son adjoint à signer le renouvellement de la convention.

8- **PROJET DE METHANISATION COLLECTIVE**

Madame l'Adjointe présente le projet de méthanisation collective « Metha@Domf » et propose de soutenir ce projet et d'accepter que GRDF réalise les travaux de raccordement de l'installation en posant un tuyau de gaz en rive des routes départementales 908 et 335, pour permettre la livraison du

biométhane. Madame l'Adjointe précise que ces travaux n'ont aucun impact financier sur le budget communal.

Le Conseil décide de reporter sa décision.

9- **SITE INTERNET DE LA COMMUNE (2021-33)**

Madame l'Adjointe explique que le site internet aurait besoin de modifications et d'améliorations. Madame l'Adjointe présente le devis de monsieur Borel pour un montant de 1462.00€ tva non applicable.

Le conseil municipal décide, à l'Unanimité, d'accepter le devis.

10- **ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

- Présentation du fonctionnement des bureaux de vote (plan)
- Présentations des tableaux de permanence

11- **QUESTIONS DIVERSES**

- Un devis pour refaire le Drapeau 14-18 a été déposé en mairie.